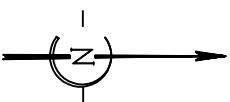
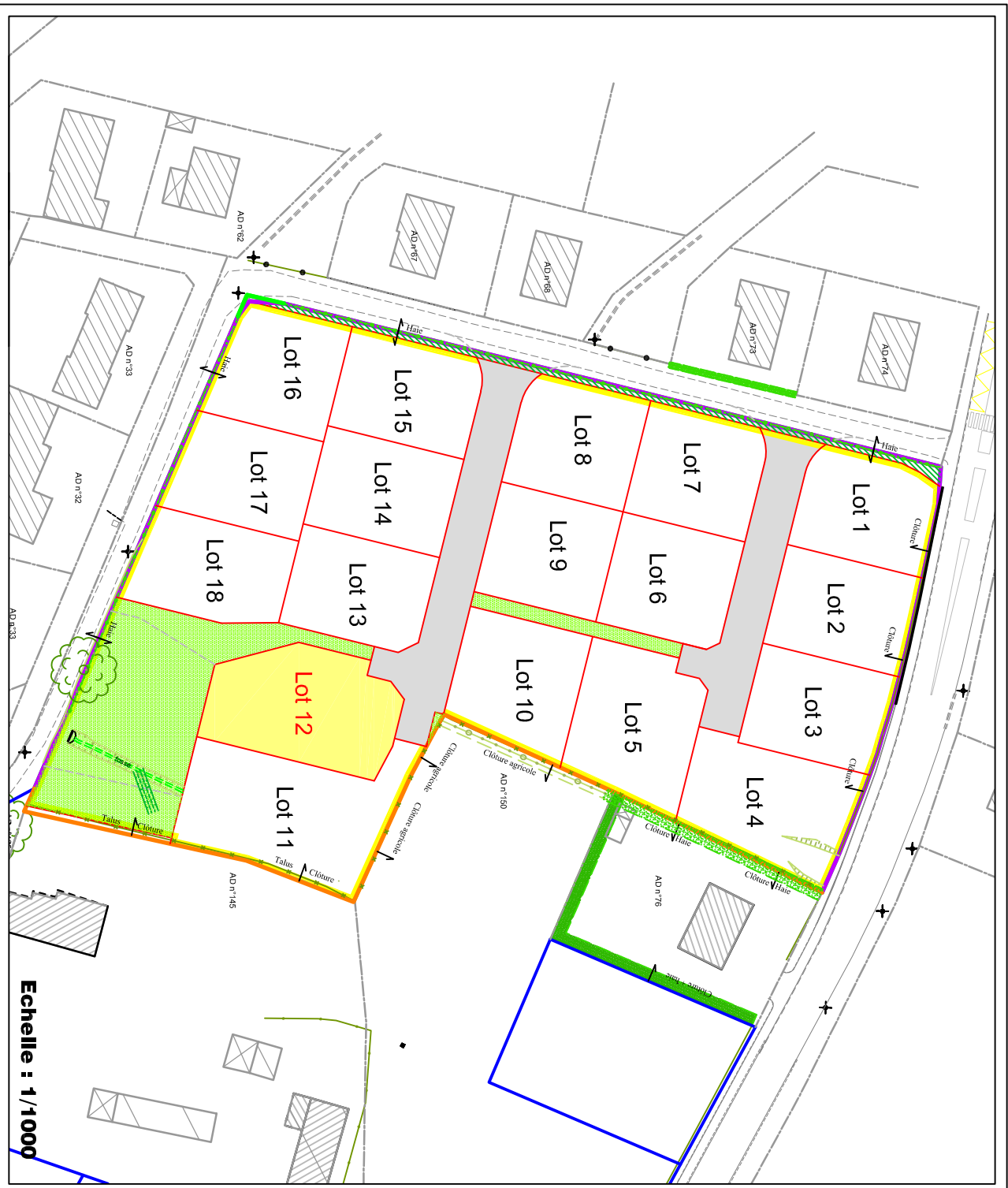


PLAN INDIVIDUEL - LOT 12
 S=558m²

Commune de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
 102 Rue Jeanne Paisnel - Parcelle AD n°168
 Projet de lotissement réalisé par MERCATOR
LOTISSEMENT " Jeanne Paisnel "

Plan situation



Société d'Etudes et de Gestions Urbaines et Rurales

SARL SE G U R

Charles GERARD - GEOMETRE EXPERT

Géomètre-expert DPLG - Inscrit sous le n° 05189 à l'ordre des géomètres experts - ingénieur E.T.P. - Expert près de la Cour d'Appel de Caen

■ Permanence RENNES
 18, rue Vasselot - Venelles
 35410 CHATEAUGIRON
 le vendredi sur rendez-vous au 06.68.60.29.72

■ Bureau principal AVRANCHES
 5, rue Belle Etoile - B.P. 322
 50503 AVRANCHES CEDEX
 Tél. 02.33.58.08.69 Fax 02.33.58.55.11
 Site : geometre-segur.fr
 Email : segur.avranches@orange.fr

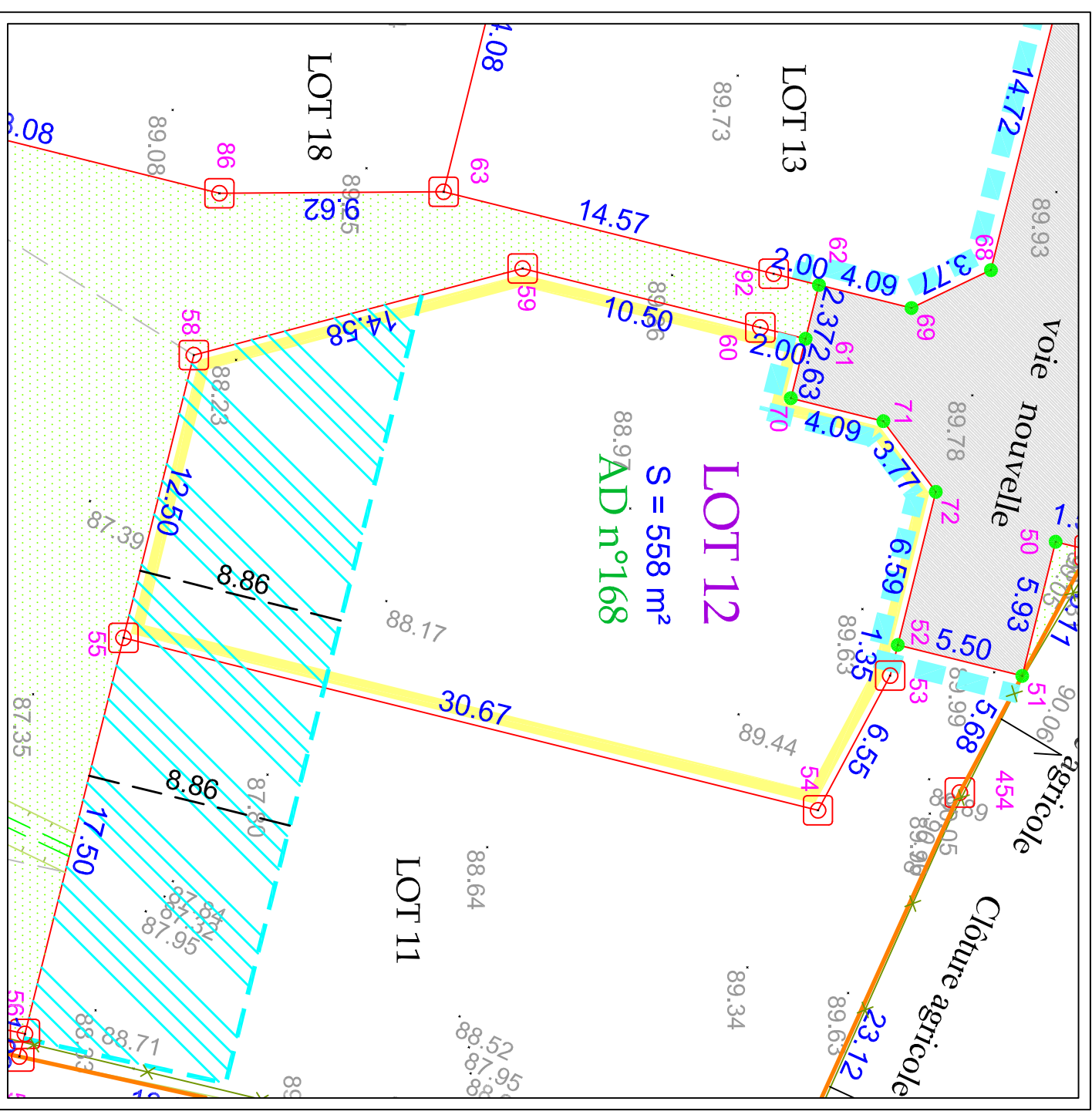
■ Permanence ST HILAIRE DU HARCOURT
 Maison des services publics
 65 place Delaporte
 50600 ST HILAIRE DU HARCOURT
 le mercredi matin
 et sur rendez-vous au 06.68.60.29.72

Réf : A5346 Implantation-lots

CADASTRE Section AD

Date : le 23/10/2020

Plan individuel : Echelle 1/250



LÉGENDE :

- Borne OCE nouvelle
- Piquet bois
- Borne OCE ancienne
- Limite nouvelle
- Limite réelle
- Limite proposée lors du Bornage Amiable
- Limite proposée lors de l'Alignement
- Limite proposée lors de la délimitation concordante avec l'alignement
- Numéro de point
- Altitude terrain naturel
- Distance entre 2 points

- Limite nouvelle
- Limite réelle
- Limite proposée lors du Bornage Amiable
- Limite proposée lors de l'Alignement
- Limite proposée lors de la délimitation concordante avec l'alignement
- Numéro de point
- Altitude terrain naturel
- Distance entre 2 points

- Limite nouvelle
- Limite réelle
- Limite proposée lors du Bornage Amiable
- Limite proposée lors de l'Alignement
- Limite proposée lors de la délimitation concordante avec l'alignement
- Numéro de point
- Altitude terrain naturel
- Distance entre 2 points

- Borne OCE nouvelle
- Piquet bois
- Borne OCE ancienne
- Limite nouvelle
- Limite réelle
- Limite proposée lors du Bornage Amiable
- Limite proposée lors de l'Alignement
- Limite proposée lors de la délimitation concordante avec l'alignement
- Numéro de point
- Altitude terrain naturel
- Distance entre 2 points

Les cotes seront définitive après le bornage définitif des lots

NOTA : Systeme altimétrique : NCGF IGN69